

REUNION du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

CONSEIL MUNICIPAL

le **VENDREDI 27 MARS 2026 à 19 heures, Salle du Conseil municipal**

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Nieuviarts,
Maire de Marcilly-en-Vilette.

ORDRE DU JOUR :

- Indemnités des élus
- Règlement intérieur du Conseil municipal
- Composition des commissions communales
- Conseil Administration du CCAS (5 membres)
- Commission d'Appel d'Offres (3 membres)
- Commission contrôle liste électorale (6 membres)
- Nominations représentants et correspondants (PETR, SMICTOM, SEBB, SBL, CNAS, Défense, Sécurité routière, Ville Prudente...)
- Questions diverses :
 - carnaval des écoles samedi 28 mars
 - expo-photos les 21 et 22 novembre
 - fête des lapins dimanche 5 avril

* * * * *